



Nouvelle formation – Rentrée 2019

Mention complémentaire

Animation – Gestion de projets dans le secteur sportif (AG2S)

Textes réglementaires : Formation professionnelle de niveau IV créée par le décret n° 2018-272 du 13 avril 2018 relevant du ministère de l'éducation nationale.

Objectifs généraux : Cette formation de courte durée permet d'apporter des réponses à l'accroissement important de la demande d'activités physiques ou sportives au sein de la population qui génère des besoins supplémentaires en matière d'encadrement.

Public visé : Jeunes diplômés de baccalauréats professionnels tertiaires (gestion administration, commerce, vente, transport logistique, accueil, sécurité, services de proximité et vie locale) et baccalauréats technologiques s'intéressant au secteur du sport, disposant de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet, satisfaisant au niveau 4 de compétences attendues à l'épreuve d'EPS du bac pro ou équivalent.

Métiers et activités visés : Les titulaires de la mention complémentaire pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire.

Poursuites d'études : poursuites d'études possibles en BP JEPS. La mention complémentaire AG2S permet de valider les 2 premières unités capitalisables du BP JEPS. Elle se place ainsi à un niveau intermédiaire entre le baccalauréat professionnel et le BP JEPS.

Les secteurs concernés :

| Éducation nationale* | Monde sportif fédéral | Collectivités territoriales | Entreprises publiques et privées |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - écoles publiques - EPLE Associations et fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL) *ou autre ministère d'État | <ul style="list-style-type: none"> - Clubs sportifs - Comités départementaux - Ligue ou Direction Régionale - Centres de formation professionnels de clubs | <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités - Départements - Régions | <ul style="list-style-type: none"> - Centres, clubs de loisirs, de remise en forme, d'entretien - Espaces aquatiques, thalassothérapie - Complexes hôteliers, hôtellerie de plein air - CSE : comités sociaux et économiques - EHPAD - Structures d'accueil pour public en situation de handicap - Entreprises publiques |

Contenu de la formation :

3 domaines :

| DOMAINE 1 | DOMAINE 2 | DOMAINE 3 |
|---|--|---|
| Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice | Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure | Participation à la gestion des projets de structure |
| <p>S'adapter aux divers interlocuteurs, aux contextes et aux modes d'organisation du travail mis en place, aux usages et aux codes professionnels, que la structure requière une forte polyvalence (résidence hôtelière, camping, centre de vacances ou de loisirs,..) ou bien une spécialisation (club nautique,...).</p> <p>Savoir intégrer dans son activité, les rôles, place et statut de chacun.</p> <p>Savoir prodiguer les premiers soins et les gestes de premiers secours.</p> <p>= domaine à caractère économique, juridique et relationnel</p> | <p>Préparer et planifier des cycles d'activités.</p> <p>Aider à la conduite des activités sportives d'éveil, de découverte, de loisirs, de forme et de bien-être.</p> <p>Organiser la mise à disposition des équipements et la sécurisation des lieux de pratique.</p> <p>Veiller à la sécurité des groupes à encadrer et au respect du règlement.</p> <p>Démontrer un niveau de pratique suffisant pour concevoir un projet dans un cadre sécurisé.</p> <p>= domaine à caractère opérationnel et sportif</p> | <p><i>Participation à la gestion des projets de la structure</i></p> <p>Gérer les ressources et les contraintes liées à la conduite de projets.</p> <p>Assurer la communication et la valorisation de l'offre de formation.</p> <p>Gérer les relations avec les partenaires métiers.</p> <p>= domaine à caractère administratif et financier</p> |

2 dominantes :

La dominante Activités Physiques pour Tous (activités physiques d'entretien corporel, activités d'affrontement individuel ou collectif, activités physiques de pleine nature).

La dominante Activités Aquatiques et Natation (natation de course, natation synchronisée, plongeon, waterpolo et nage avec palmes, test de 400m nage libre).

Déroulement de la formation : 400 heures de formation en établissement scolaire (dont ¼ de pratique sportive) et **18 semaines de stage en milieu professionnel** (dont 2 semaines en association sportive scolaire). La formation peut être envisagée en **statut scolaire** ou en **apprentissage**.

Contact :

Lycée Marmier

53 rue de Doubs – 25300 Pontarlier

CE.0250043L@ac-besancon.fr

03 81 46 94 80